



Brioux-sur-Boutonne
Salle des fêtes La Boutonnaise

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022



ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Conseil communautaire 22 septembre 2022

Conseil communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022



ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

- **Quorum**
- **Désignation d'un(e) secrétaire de séance**

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022



ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de M

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

1. Conseil communautaire du 30 juin 2022 - Approbation du procès-verbal

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du conseil communautaire du 30 juin 2022.

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

2. Installation d'un conseiller communautaire - Commune de Secondigné-sur-Belle

Contexte

Démission de Madame Aurélia TEXIER de son poste de 1ère adjointe

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** de l'installation de Monsieur Michel RODRIGUEZ, 1er adjoint de la commune de Secondigné-sur-belle, en tant que conseiller communautaire suppléant.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022



ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

FINANCES

3. Restitution du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Contexte :

- Difficultés à moyen terme pour assurer l'équilibre du budget
- Nécessité d'une projection de la programmation des développements à venir

Participants

- Membres du bureau,
- Membres de la commission des finances
- Comité de direction (directeurs et direction générale)

Enjeux

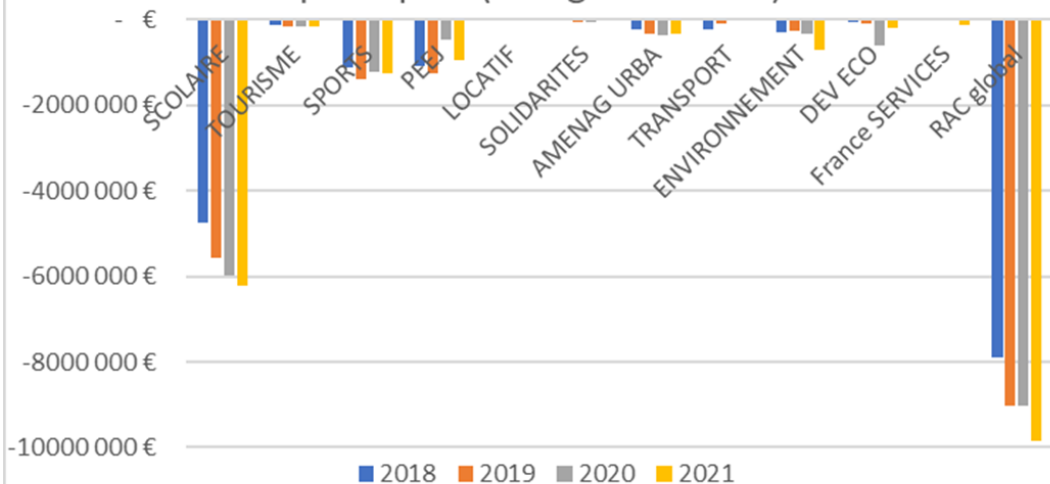
- Faire un diagnostic sur les finances générales depuis 2018 et pouvoir objectiver la situation budgétaire et financière de la collectivité,
- Etudier la trajectoire budgétaire et financière pour donner des axes de développement à la communauté de communes et faire des propositions.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Evolution du reste à charge par politiques publiques

Evolution du reste à charge par politiques publiques (charges directes)



Prépondérance de la compétence scolaire dans le budget et plus forte hausse du reste à charge

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Une course au Clf qui coûte plus qu'elle ne rapporte

Contexte : le pacte financier et fiscal 2018 prévoyait le transfert de la participation SDIS pour augmenter le Coefficient d'Intégration Fiscale pour optimiser la DGF

SDIS	2019	2021	DIFFERENCE	% 2019 / 2021
TOTAL SDIS	846 217,00 €	941 794,63 €	95 577,63 €	10,15%

Dans le même temps, prises de compétence scolaire :

COMPETENCE SCOLAIRE	2019	2020	2021	DIFFERENCE
RESTE A CHARGE BRIOUX-SUR-BOUTONNE	273 743,80 €		410 719,46 €	136 975,66 €
RESTE A CHARGE PAIZAY-LE-CHAPT	79 435,42 €		97 609,44 €	18 174,02 €
RESTE A CHARGE CELLES-SUR-BELLE		546 370,61 €	670 304,64 €	123 934,03 €
TOTAL DES 3 SITES				279 083,71 €

Soit une augmentation globale de dépenses entre 2018 et 2021 de 374 661,34 €

Le Clf passe donc de 0,48 en 2018 à 0,57 en 2021 pour redescendre à 0,54 en 2022

La DGF et le FPIC augmentent entre 2018 et 2021 de 337 150 €

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Les charges de fonctionnement entre 2022 et 2026

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Le 06/09/2022	2022	2023	2024	2025	2026
	ANTICIPE				
011 - Charges à caractère général	5 700 000 €	5 825 500 €	5 723 200 €	5 733 500 €	5 885 700 €
012 - Charges de personnel	14 300 000 €	15 661 500 €	15 991 600 €	16 238 550 €	16 420 560 €
014 - Atténuations de charges	7 431 091 €	6 044 077 €	6 044 077 €	6 044 077 €	6 044 077 €
65 - Autres charges de gestion courante	2 686 957 €	3 132 388 €	3 223 618 €	3 259 055 €	3 295 728 €
66 - Charges financières	341 424 €	267 496 €	246 929 €	223 977 €	200 461 €
67 - Charges exceptionnelles	131 000 €	85 335 €	85 335 €	85 335 €	85 335 €
042 - Op d'ordre entre sections	1 518 213 €	1 759 690 €	1 742 364 €	1 708 143 €	1 557 914 €
Charges induites des investissements	14 600 €	302 280 €	366 621 €	425 710 €	411 177 €
Total dépenses fonct	32 123 285 €	33 078 266 €	33 423 744 €	33 718 347 €	33 900 952 €
	- Ticket modérateur réforme TH de 1,3 M€ non reconductible - Régul reversement taxe de séjour à l'office de tourisme 2021 non reconductible Charges invt : Projet cyber sécurité en partie	- Projet archives (non reconductible) - TAP à Celles à partir de septembre - Postes déjà créés annualisés et GVT, déduction faite des départs retraite et de la clause de sauvegarde - Création postes : mise en place organigramme cible (collaborateur cabinet et contrôleur gestion), chargé mission contractualisation (financé en partie), acheteur et assistant administratif direction juridique, agent technique bâtiment, pénétrations/dépréciations éducation, réorganisation restauration scolaire - Impact déploiement logiciels (dématérialisation bons de commande, logiciel restauration et logiciel courrier) - Hausse subvention EPIC + hausse SDIS - Intérêts emprunt gendarmerie Charges invt : Projet aménagement terrains familiaux Projet construction gymnase de Brioux Projet création espace jeunes à Chef (hors les murs) Projet création espace jeunes à La Mothe Projet construction nouvelle cuisine centrale à Melle Projet cyber sécurité en année pleine Projet dispositif aide au conseil hôtels et restaurant Projet ludothèque à partir de septembre Projet alimentaire territorial PCAET Projet réhabilitation aire d'accueil gens du voyage	- TAP à Celles en année pleine - GVT, déduction faite des départs en retraite et de la clause de sauvegarde - Création postes : mise en place organigramme cible (DGA ressources), conseiller en évolution professionnelle - Subv équilibre budget pat. Eco Charges invt : Projet ACM Mougon et Celles en partie Projet ludothèque en année pleine	- GVT : déduction faite des départs en retraite et de la clause de sauvegarde - Mise en conformité accompagnement bus scolaires Charges invt : Projet ACM Mougon et Celles en année pleine Projet réhabilitation site de Beausoleil à Melle	- GVT : déduction faite des départs en retraite et de la clause de sauvegarde Charges invt : Projet aménagement CIAP à l'hôtel du Menoc à Melle

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Les recettes de fonctionnement entre 2022 et 2026

Le 06/09/2022	2022	2023	2024	2025	2026
	ANTICIPE				
013 - Atténuation de charges	241 350 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €	205 000 €
70 - Produits des services	3 109 000 €	3 189 625 €	3 189 625 €	3 189 625 €	3 189 625 €
73 - Impôts et taxes	22 166 536 €	22 166 536 €	22 166 536 €	22 166 536 €	22 166 536 €
74 - Dotations et subventions	5 099 410 €	5 035 710 €	5 097 633 €	5 097 633 €	5 097 633 €
75 - Autres produits de gestion courante	428 000 €	456 000 €	456 000 €	456 000 €	456 000 €
77 - Produits exceptionnels	10 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €
78 - Reprises sur amortissements	1 164 102 €				
042 - Op d'ordre entre sections	357 539 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
Recettes induites des investissements		338 074 €	332 701 €	370 924 €	375 005 €
Total recettes fonct	32 576 437 €	31 755 945 €	31 812 495 €	31 850 718 €	31 854 799 €
	- Indemnisation sol gymnase de Brioux, non réalisé, non reductible - Subvention centre de vaccination non reductible - Loyer gendarmerie à partir de septembre	- TAP à Celles à partir de septembre - Subventions CAF projets nouveaux annualisées, financement poste chef service aff scolaires en partie Recettes invt : - Projet création espace jeunes à Chef (hors les murs) - Projet création espace jeunes à La Mothe - Projet cyber sécurité, non reductible - Projet alimentaire territorial - Projet réhabilitation installations techniques piscines	- TAP à Celles en année pleine Recettes invt : - Projet construction gymnase de Brioux	Recettes invt :	Recettes invt :
RESULTAT ANTICIPE DE FONCT	453 152 €	-1 322 321 €	-1 611 249 €	-1 867 629 €	-2 046 153 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Les résultats de la prospective

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Le 06/09/2022	2022	2023	2024	2025	2026
	ANTICIPE				
Total dépenses fonct	32 123 285 €	33 078 266 €	33 423 744 €	33 718 347 €	33 900 952 €
Total recettes fonct	32 576 437 €	31 755 945 €	31 812 495 €	31 850 718 €	31 854 799 €
RESULTAT ANTICIPE DE FONCT	453 152 €	-1 322 321 €	-1 611 249 €	-1 867 629 €	-2 046 153 €
AMORTISSEMENTS	1 518 213 €	1 759 690 €	1 742 364 €	1 708 143 €	1 557 914 €
FCTVA	1 570 000 €	1 226 443 €	809 945 €	1 100 837 €	1 707 885 €
EMPRUNTS	3 250 000 €				
AUTRES RECETTES	1 895 118 €	1 270 659 €	802 198 €	1 648 316 €	513 985 €
TOTAL RECETTES INVEST	8 233 331 €	4 256 792 €	3 354 507 €	4 457 296 €	3 779 784 €
DEPENSES EQUIPEMENTS	4 789 793 €	7 989 244 €	5 439 985 €	7 214 783 €	10 796 391 €
ETALEMENT SUBV	357 539 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €	350 000 €
REMBOURSEMENT EMPRUNTS	6 727 480 €	1 027 426 €	1 043 274 €	1 064 326 €	1 075 259 €
TOTAL DEPENSES INVEST	11 874 812 €	9 366 670 €	6 833 259 €	8 629 109 €	12 221 650 €
FINANCEMENT NECESSAIRE EN INVST	- 3 641 481 €	-5 109 878 €	-3 478 752 €	-4 171 813 €	-8 441 866 €
RESULTAT EXERCICE	- 3 188 329 €	-6 432 199 €	-5 090 001 €	-6 039 442 €	-10 488 019 €
FONDS DE ROULEMENT EN DEBUT D'EXERCICE	8 053 080 €	4 864 751 €	-1 567 448 €	-6 657 449 €	-12 696 891 €
FONDS DE ROULEMENT EN DEBUT D'EXERCICE	4 864 751 €	-1 567 448 €	-6 657 449 €	-12 696 891 €	-23 184 910 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

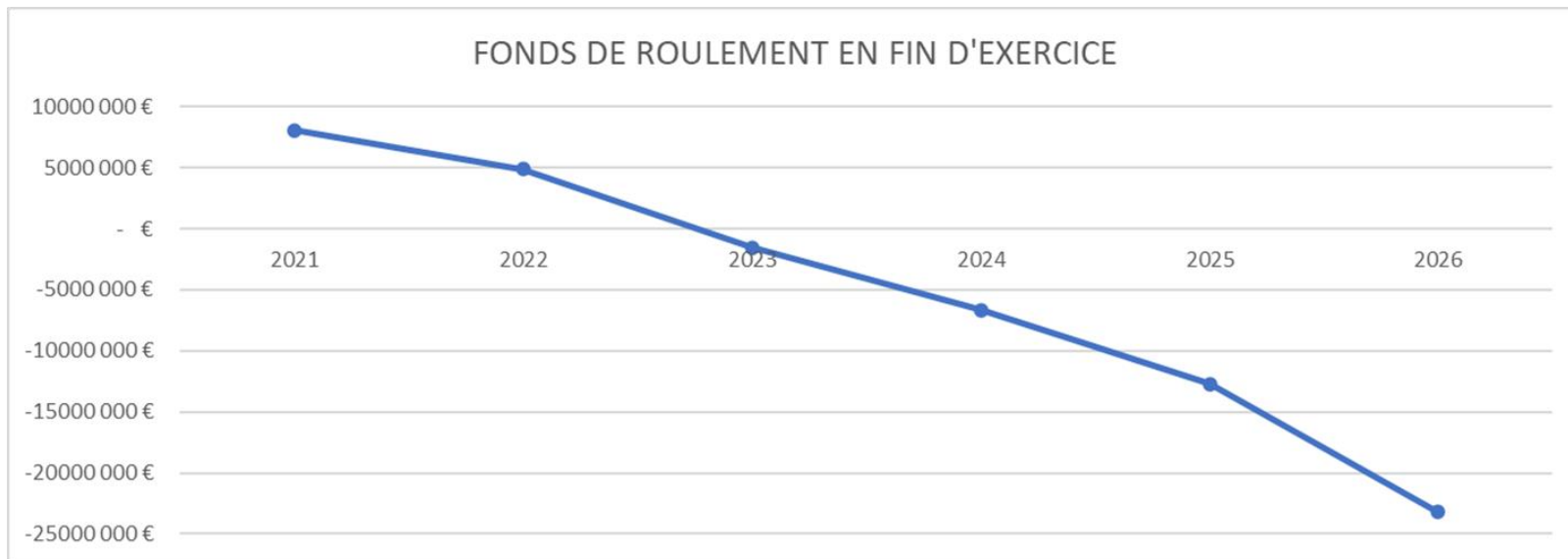
Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Les résultats de la prospective



3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

EVOLUTION DE LA REPARTITION DE LA RICHESSE DU TERRITOIRE

Richesse du territoire

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

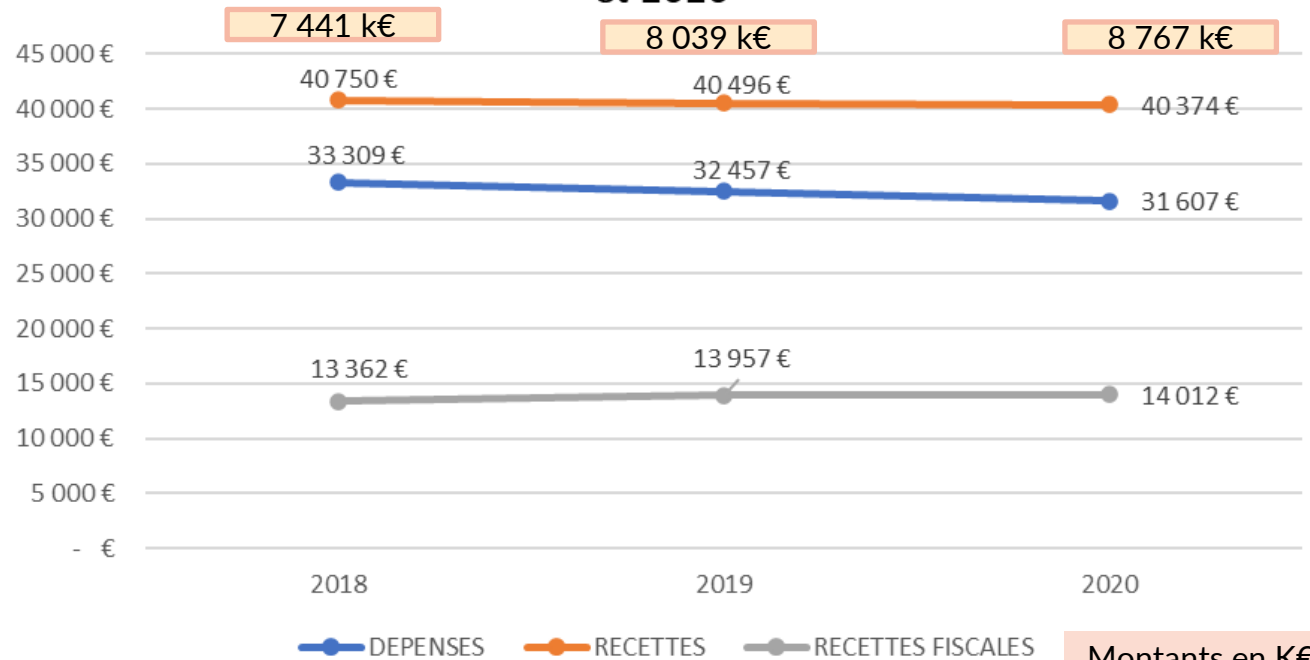
Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Evolution dépenses et recettes bloc communal entre 2018
et 2020



Ecart entre recettes et dépenses plus élevé en 2020 qu'en 2018 : augmentation des marges de manœuvre des communes de 18 %

3. Conclsions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Richesse du territoire

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

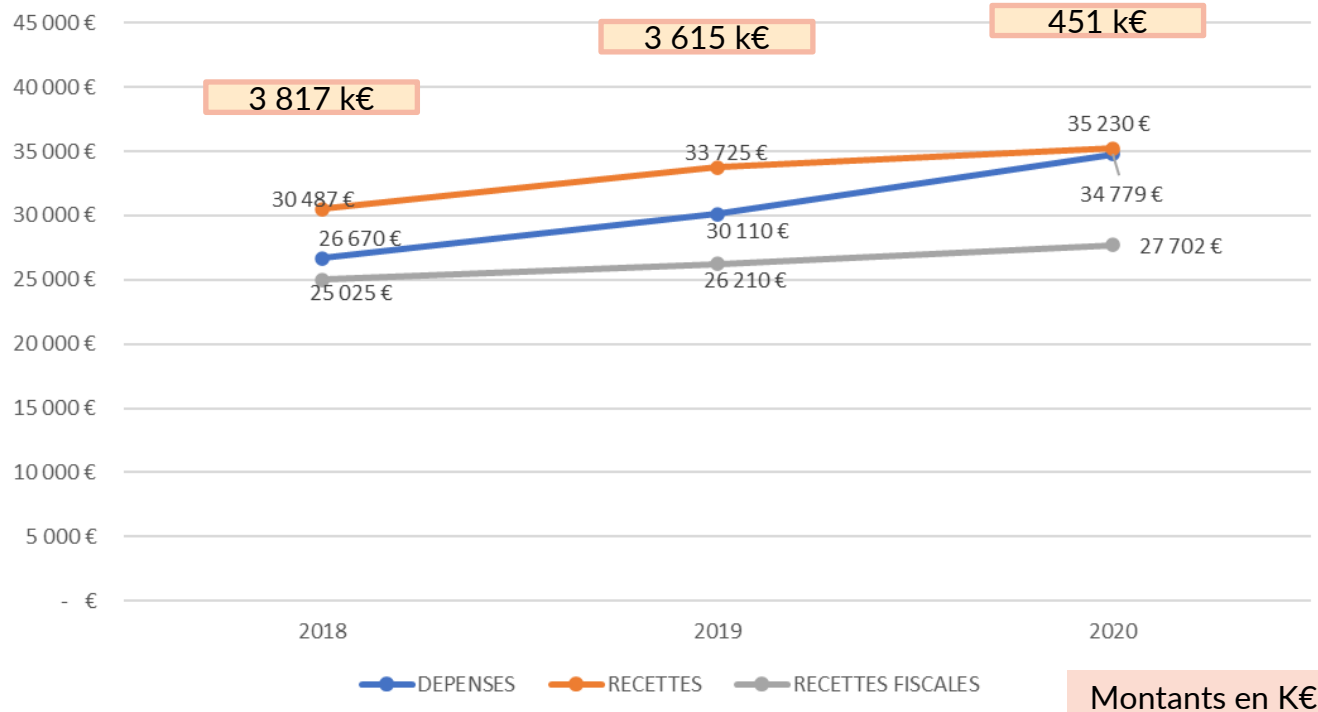
Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLOX

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Evolution dépenses et recettes EPCI entre 2018 et 2020



Marge de manœuvre
diminuée de 99,9 %
entre 2018 et 2020

ATELIERS DE REFLEXION

2 objectifs principaux : baisse des dépenses / hausse des recettes

Dépenses

Répartition des compétences : l'EPCI doit-elle garder ses compétences actuelles?

Economies/mutualisations : quelles optimisations sont possibles?

Niveau de service : fermeture d'équipement? Multipolarité?
Diminution du niveau de service

Recettes

Levier fiscal : l'EPCI doit-il augmenter les impôts locaux? Économiques?
Taxes annexes

Relation EPCI/communes : quelles contributions par les communes?

Financement des investissements :
quelles solutions pour financer les projets en limitant l'endettement?

3. Restitution du séminaire budgétaire du 09/09/2022

RESTITUTION

3. Restitution du séminaire budgétaire du 09/09/2022

PLAN D'ACTION

COURT TERME

- Restituer la contribution SDIS dans les communes
- Construire un plan d'économie d'énergie
- Réarbitrer le PPI en cours
- Augmenter les tarifs usagers
- Supprimer la DSC

PLAN D'ACTION

MOYEN/LONG TERME

- Etudier le périmètre communautaire des équipements sportifs avec restitution dans les communes des gymnases (fonctionnement) et piscines de plein air
- Etudier les modalités d'exercice de la compétence scolaire (communal avec service commun ou EPCI avec révision des AC) + diminution du nombre d'écoles et réexamen des impacts financiers des rythmes scolaires
- Restituer a minima le musée de ROM et étudier le reste du périmètre touristique
- Fermer ou restituer le réseau de chaleur
- Construire le schéma de mutualisation : informatique, groupements de commande et maîtrise d'ouvrage
- Patrimoine : vendre le patrimoine privé et étudier le bâti actuel et sa répartition / télétravail dans l'objectif de réduire le nombre de bâtiments administratifs => se désendetter grâce aux ventes
- Instaurer la TLPE
- Revoir bases minimums CFE
- Optimiser bases habitation
- Optimiser les subventions
- Mettre en place les fonds de concours (communes/EPCI)
- Etudier la façon d'utiliser la provision projet de territoire

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Avis de la commission finances

- Pas de versement de DSC aux communes au titre de l'exercice 2022
- Répartition de droit commun dans la répartition du FPIC :
 - Part EPCI : 859 452 €
 - Part communes membres : 726 193 €

3. Conclusions du séminaire budgétaire du 09/09/2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des éléments de restitution du séminaire budgétaire qui s'est déroulé le 9 septembre 2022;
- **VALIDER** la feuille de route reprenant les propositions issues de ce séminaire budgétaire;
- **PRENDRE ACTE** du non-versement de la DSC aux communes au titre de l'exercice 2022,
- **PRENDRE ACTE** de la répartition de droit commun retenue pour les montants du FPIC 2022.

4. Pacte financier et fiscal – Proposition du groupe de travail

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Lecture du texte proposé par le groupe de travail

Méthodologie

- Approbation de la proposition par le CC du 22/09
- Approbation dans les conseils municipaux du mellois avant fin octobre
- CLECT fin octobre
- Approbation de la révision libre des AC à compter de 2023 pour les communes du mellois en CC du 17/11
- Approbation dans les conseils municipaux du mellois dans les 3 mois (avant mi février 2023)
- Prise en compte des retours des conseils municipaux dans la fixation des taux d'imposition 2023 pour le CC de fin mars 2023

4. Pacte financier et fiscal – Proposition du groupe de travail

Le conseil communautaire est invité à :

- **VALIDER** la proposition du groupe de travail pacte financier et fiscal pour ce volet « rééquilibrage fiscal »;
- **DEMANDER** aux conseillers municipaux des communes membres de l'ancienne communauté de communes du Mellois de se prononcer sur cette propositions avant la fin du mois d'octobre.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

5. Reprise des résultats du budget assainissement de la ville de Celles-sur-Belle

Contexte

- Transfert de la compétence assainissement depuis le 01/01/18
 - Possibilité de transfert des excédents et des déficits à l'EPCI sur la base de délibérations concordantes.

Le compte administratif 2017

- Section de fonctionnement : + 142 834,67 €
- Section d'investissement : - 20 269,57 €

Modalités de financement :

- Montant total en fonctionnement transféré à la communauté de communes :
110 917,67 €
- Montant total en investissement reversé à la commune de Celles-sur-Belle :
20 269,57 €

5. Reprise des résultats du budget assainissement de la ville de Celles-sur-Belle

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le Président à signer la convention annexée à la présente délibération et tous documents afférents à ce dossier.

6. Révision libre des attributions de compensation 2022

Objectif :

- Régularisation du coût net des TAP des écoles de Brioux-sur-Boutonne et Paizay-le-Chapt
- Correction du montant de la compensation de la part salariale des AC initiales du Mellois

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

6. Révision libre des attributions de compensation 2022

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Communes	ECART erreur Part CPS
Fontivillié (Chail - Sompt)	- 1 289 €
Chenay	- 1 175 €
Chey	- 842 €
Exoudun	12 €
Praille - (La Couarde)	- 170 €
La Mothe Saint Heray	- 10 189 €
Lezay	- 17 481 €
Maisonnay	- 801 €
Melle (Mazières-sur-Beronne, Melle, Paizay-le-Tort, Saint-Léger-de-la-Martinière, Saint-Martin-lès-Melle)	- 63 556 €
Messé	- 122 €
Marcillé (Pouffonds - Saint Genard)	- 900 €
Rom	- 1 272 €
Saint Coutant	- 125 €
Saint-Romans-lès-Melle	- 463 €
Saint-Vincent-la-Chatre	- 918 €
Sainte-Soline	- 237 €
Sepvret	- 376 €
Vançais	- 137 €
Vanzay	- 125 €
TOTAL INITIAL	- 100 166 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLOX

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

6. Révision libre des attributions de compensation 2022

Communes	COÛT NET TAP
BRIOUX SUR BOUTONNE	- 18 989,00 €
CHERIGNE	- 971,00 €
JUILLE	- 1 130,00 €
LUCHE SUR BRIOUX	- 869,00 €
LUSSERAY	- 1 236,00 €
VILLEFOLLET	- 2 562,00 €
PAIZAY LE CHAPT	- 2 712,00 €
ASNIERES EN POITOU	- 693,00 €
ENSIGNE	- 1 647,00 €
TOTAL INITIAL	- 30 809,00 €

6. Révision libre des attributions de compensation 2022

Vu le rapport de la CLECT approuvé à l'unanimité de ses membres le 7 septembre 2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** à la majorité qualifiée la révision libre des attributions de compensation,
- **DEMANDER** aux communes intéressées de prendre une délibération concordante.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022 – Révision des montants provisoires

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

COMMUNES	AC PROVISOIRES 2022	CPS MELLE ET TAP VDB	REV AC PROVISOIRES 20222
AIGONDIGNE	340 568 €		340 568 €
ALLOINAY	261 086 €		261 086 €
ASNIERES-EN-POITOU	415 €	- 693 €	- 278 €
AUBIGNE	9 228 €		9 228 €
BEAUSSAIS-VITRE	53 143 €		53 143 €
BRIEUIL-SU-CHIZE	14 708 €		14 708 €
BRIOUX-SUR-BOUTONNE	26 726 €	- 18 989 €	7 737 €
CAUNAY	7 691 €		7 691 €
CELLES-SUR-BELLE	380 495 €		380 495 €

CHEF BOUTONNE	377 516 €		377 516 €
CHENAY	39 073 €	- 1 175 €	37 898 €
CHERIGNE	- 4 002 €	- 971 €	- 4 973 €
CHEY	33 564 €	- 842 €	32 722 €
CHIZE	107 765 €		107 765 €
CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	48 287 €		48 287 €
COUTURE-D'ARGENSON	33 054 €		33 054 €
ENSIGNE	- 6 891 €	- 1 647 €	- 8 538 €
EXOUDUN	24 161 €	12 €	24 173 €
FONTENILLE-SAINT-MARTIN	56 300 €		56 300 €
FONTIVILLE	60 737 €	- 1 289 €	59 448 €
FRESSINES	114 907 €		114 907 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022 – Révision des montants provisoires

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

JUILLE	- 8 238 €	- 1 130 €	- 9 368 €
LA-CHAPELLE-POUILLOUX	13 380 €		13 380 €
LA-MOTHE-SAINT-HERAY	223 093 €	- 10 189 €	212 904 €
LE-VERT	10 413 €		10 413 €
LES-FOSSES	27 944 €		27 944 €
LEZAY	272 750 €	- 17 481 €	255 269 €
LIMALONGES	42 969 €		42 969 €
LORIGNE	25 287 €		25 287 €
LOUBIGNE	7 478 €		7 478 €
LOUBILLE	38 529 €		38 529 €

LUCHE-SUR-BRIOUX	11 229 €	- 869 €	10 360 €
LUSSERAY	390 €	- 1 236 €	- 846 €
MAIRE-LEVESCAULT	29 642 €		29 642 €
MAISONNAY	59 538 €	- 801 €	58 737 €
MARCILLE	51 421 €	- 900 €	50 521 €
MELLE	1 493 384 €	- 63 556 €	1 429 828 €
MELLERAN	52 581 €		52 581 €
MESSE	14 338 €	- 122 €	14 216 €
MONTALEMBERT	19 197 €		19 197 €
PAIZAY-LE-CHAPT	- 25 462 €	- 2 712 €	- 28 174 €
PERIGNE	52 127 €		52 127 €

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

7. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022 – Révision des montants provisoires

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

PERS	3 575 €		3 575 €
PLIBOU	8 799 €		8 799 €
PRAILLES-LA-COUARDE	65 797 €	- 170 €	65 627 €
ROM	64 800 €	- 1 272 €	63 528 €
SAINT-COUTANT	16 711 €	- 125 €	16 586 €
SAINTE-SOLINE	31 265 €	- 237 €	31 028 €
SAINT-ROMANS-LES-MELLE	57 766 €	- 463 €	57 303 €
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	44 055 €	- 918 €	43 137 €
SAUZE-VAUSSAIS	275 045 €		275 045 €
SECONDIGNE-SUR-BELLE	101 549 €		101 549 €

SELIGNE	7 998 €		7 998 €
SEPVRET	35 348 €	- 376 €	34 972 €
VALDELAUME	56 099 €		56 099 €
VANCAIS	12 403 €	- 137 €	12 266 €
VANZAY	13 293 €	- 125 €	13 168 €
VERNOUX-SUR-BOUTONNE	12 197 €		12 197 €
VILLEFOLLET	- 14 454 €	- 2 562 €	- 17 016 €
VILLEMAIN	8 342 €		8 342 €
VILLIERS-EN-BOIS	24 223 €		24 223 €
VILLIERS-SUR-CHIZE	10 049 €		10 049 €
TOTAL	5 225 381 €	- 130 975 €	5 094 406 €

7. Attributions de compensation versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022 – Révision des montants provisoires

Vu le rapport de la CLECT approuvé à l'unanimité de ses membres le 7 septembre 2022,

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la révision des attributions de compensation provisoires versées par Mellois en Poitou à ses communes membres au titre de l'exercice 2022, selon la proposition ci-dessus.

Reversement obligatoire (loi de finances pour 2022)

- Opérations concernées : construction, reconstruction et agrandissement d'un bâtiment, les installations ou aménagements de toute nature, nécessitant l'obtention d'une des autorisations d'urbanisme suivantes :
 - Permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable,
- Due pour toute création de surface de plancher close et couverte dont la superficie est supérieure à 5 m² et d'une hauteur de plafond supérieure ou égale à 1,80 mètre, y compris les combles et les caves.

Proposition de la commission finances dans l'attente d'une concertation

- Taux : 1%
- Date d'effet : 01/01/2022

8. Partage de la taxe d'aménagement

Le conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** le principe de reversement de 1 % de la part communale de taxe d'aménagement à la communauté de communes Mellois en Poitou,
- **DECIDER** que ce recouvrement sera calculé à partir des impositions nouvelles au 1er janvier 2022,
- **AUTORISER** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Financement de la construction de la gendarmerie de Mellois

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Historique

- Délibération du conseil communautaire du 30/06/2022
 - Emprunt logements de fonction : 4 016 538€ sur 30 ans, Taux LA + 1%
 - Emprunt gendarmerie : 1 181 013€ sur 30 ans, Taux LA +1,05%
- Actualisation du montant du loyer annuel (22/08/2022)
 - 278 651,10 €/an

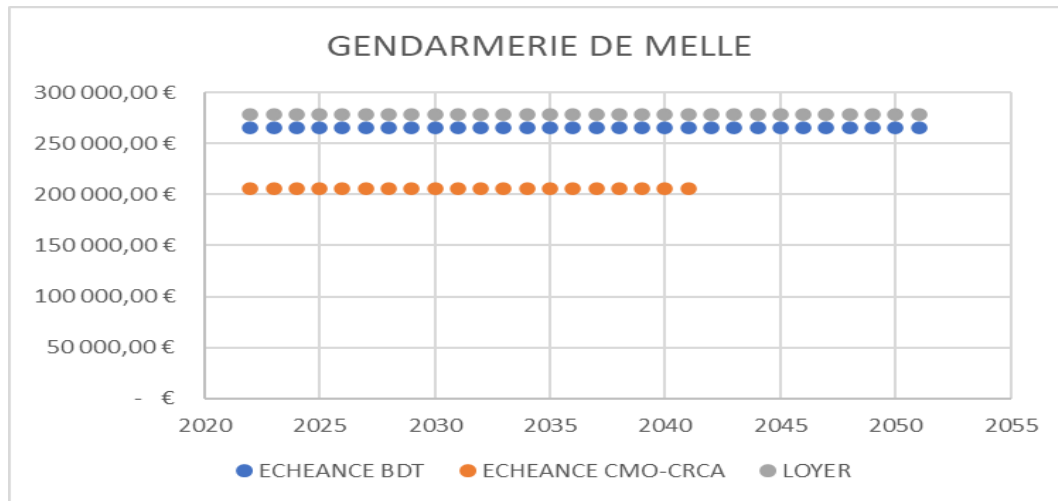
Propositions

- 1^{ère} proposition : dossier validé par la Banque des Territoires le 30/08/2022 selon les conditions suivantes :
 - Intégralité du projet financé selon ces conditions : 5 197 551 € sur 30 ans, Taux LA (2%) + 1%
- 2^{ème} proposition : prêt contracté auprès de partenaires bancaires classiques
 - Financement de 3 250 000€.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Financement de la construction de la gendarmerie de Melle

Tableau emprunt et comparatif loyer



Montant du loyer annuel actualisé au 22/08/2022 : 278 651,10 €

Montant du remboursement d'emprunt annuel Banque des Terr : 265 175,20 €

Montant du remboursement d'emprunt annuel CMO et CRCA : 206 354 €

9. Financement de la construction de la gendarmerie de montant de 1 750 000 €

Offre du Crédit Agricole :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 750 000.00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans à compter de la date de versement des fonds

Taux d'intérêt annuel : 2.36 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Echéances : constantes

Commission d'engagement : 1 750,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

9. Financement de la construction de la gendarmerie de Melle – Prêt pour un montant de 1 750 000 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer le dossier de prêt relatif à la construction de la gendarmerie de Melle selon les caractéristiques présentées et tout acte afférent.

10. Financement de la construction de la gendarmerie de Melle - Prêt pour un montant de 1 500 000 €

Offre du Crédit Mutuel Océan :

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 1 500 000.00 EUR

Durée du contrat de prêt : 20 ans à compter de la date de versement des fonds

Taux d'intérêt annuel : 2.59 %

Base de calcul des intérêts : 30/360

Echéances d'intérêts : périodicité trimestrielle

Echéances : constantes

Commission d'engagement : 1 500,00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat

10. Financement de la construction de la gendarmerie de Melle – Prêt pour un montant de 1 500 000 €

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer le dossier de prêt relatif à la construction de la gendarmerie de Melle selon les caractéristiques présentées et tout acte afférent.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

11. Modification d'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

N° AP	Libellé	Montant de l'AP		CP 2020		CP 2021		CP 2022		CP 2023	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0111 - TRAVAUX	BP 2022	2 547 021,61 €	1 861 292,40 €	15 436,80 €	13 358,40 €	51 923,81 €	5 395,00 €	2 257 632,00 €	511 239,00 €	222 029,00 €	1 331 300,00 €
RESEAUX SAUZE	DM SEPTEMBRE	2 547 021,61 €	1 844 687,61 €	15 436,80 €	13 358,40 €	51 923,81 €	5 395,00 €	2 257 632,00 €	554 534,21 €	222 029,00 €	1 271 400,00 €

PROGRAMME	ANNEE AP	DEP/REC	MONTANT AP	CP	CP	CP	CP
				Antérieurs	2021	2022	2023
0111 - TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	2020	DEPENSES	2 547 021,61 €	15 436,80 €	51 923,81 €	2 257 632,00 €	222 029,00 €
	2020	RECETTES	1 844 687,61 €	13 358,40 €	5 395,00 €	554 534,21 €	1 271 400,00 €

11. Modification d'autorisation de programme / crédits de paiement (AP/CP) - Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **MODIFIER** le montant total de l'autorisation de programme ainsi que le montant des crédits de paiement en recettes tels que présentés.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

12. Décision modificative n°1 – Budget annexe assainissement collectif

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
REMBOURSEMENT DEFICIT INVEST CELLES		AP CP TRAVAUX RESEAUX SAUZE VAUSSAIS	
10/1068 - Excédents de fonct capitalisés	20 269,57 €	0111/13111 - Subvention Agence de l'Eau	48 679,94 €
21/2188 - Autres immos corporelles	- 20 269,57 €	0111/1313 - Subvention département	- 5 534,73 €
		0111/13118 - Subvention autres	150,00 €
		16/1641 - Emprunts	- 43 295,21 €
Total	- €	Total	- €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
SUR EXCEDENT		REVERSEMENT EXC CELLES PARTIE 2022	
65/658 - Autres charges diverses	33 275,30 €	77/778 - Produits exceptionnels	33 275,30 €
Total	33 275,30 €	Total	33 275,30 €

12. Décision modificative n°1 – Budget annexe assainissement collectif

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°1 du budget annexe assainissement collectif.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

13. Décision modificative n°3 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
21/2188/020 - Autres immos corporelles (réserve)	- 29 110,00 €	13/1311/251	- 8 180,00 €
13/1311/830 - Subvention équipement reçues	20 930,00 €		
Total	- 8 180,00 €	Total	- 8 180,00 €
Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
RESSOURCES HUMAINES		RESSOURCES HUMAINES	
011/6184/020 - Versement à des org. de formation	8 180,00 €	74/74718/251 - autres participations	8 180,00 €
	8 180,00 €		8 180,00 €
CARBURANT		CARBURANT	
011/60622/020 -Carburant	102 000,00 €	70/70872/020 - remboursements frais	102 000,00 €
	102 000,00 €		102 000,00 €
Ticket modérateur			
014 / 739113 - Reversement réforme TH	255 000,00 €		
65/65888/020 - Charges diverses	- 255 000,00 €		
	- €		- €
Total	110 180,00 €	Total	110 180,00 €

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

13. Décision modificative n°3 – Budget principal

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

 SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n° 3 du budget principal.

Finances - Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

14. Décision modificative n° 1 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Masse salariale			
011/62871 - Rembst budget principal carburant	91 000,00 €		
012/64131 - Rémunérations	30 000,00 €		
65/6574 - Subventions versées	- 5 000,00 €		
65/65888 - Charges diverses	- 116 000,00 €		
Total	- €	Total	- €
Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
gestion de proximité PLPDMA			
20/2031 - Frais d'études	37 200,00 €	1318 - Autres subventions	30 450,00 €
21/2188 - Autres immos corporelles	- 6 750,00 €		
Total	30 450,00 €	Total	30 450,00 €

14. Décision modificative n° 1 – Budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le conseil communautaire est invité à :

- - **APPROUVER** la décision modificative n° 1 du budget annexe taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Finances

- Intervention de Monsieur Jérôme PELTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

15. Décision modificative n° 2 – Budget annexe patrimoine économique

Section d'investissement			
Dépenses		Recettes	
20/2031 - Frais d'études	10 000,00 €		
21/2138 - Autres constructions	- 10 000,00 €		
Total	- €	Total	- €
Section De fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
011 / 615228 - Autres bâtiments	- 17 000,00 €		
65 / 6542 - Créances éteintes	10 000,00 €		
67 / 6743 - Remises gracieuses	7 000,00 €		
Total	- €		

15. Décision modificative n° 2 – Budget annexe patrimoine économique

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n°2 du budget annexe patrimoine économique.

16. Décision modificative n° 2 – Budget annexe réseau de chaleur

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Remises gracieuses	
65 / 658 - Autres charges	- 700,00 €
67 / 6743 - Remises gracieuses	700,00 €
Total	- €

16. Décision modificative n° 2 – Budget annexe réseau de chaleur

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget annexe réseau de chaleur.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022



ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

AFFAIRES GENERALES

Affaires générales

- Intervention de Monsieur Fabrice Michelet

17. Suivi des observations définitives de la chambre régionale des comptes Bilan des actions entreprises au titre de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Recommandations	Actions mises en œuvre
Adopter dans les meilleurs délais le projet de territoire en cours d'élaboration	- Démarche engagée en décembre 2019 - Adoption de la stratégie lors du conseil communautaire du 30/06/22 - Aboutissement prévu au premier trimestre 2023
Adopter un pacte financier et fiscal révisé	- Révision en cours du pacte financier et fiscal (14 réunions du groupe de travail) - Aboutissement d'un texte rédigé par le groupe de travail, présenté au cours de cette séance - Première correction des erreurs (révision libre des attributions de compensation lors de cette séance) - Travail à venir pour compléter la suite, et notamment l'avenir (partage de la ressource, mécanismes de solidarité, mutualisation)
Compléter et fiabiliser les annexes obligatoires des documents budgétaires	- Les annexes budgétaires au budget primitif 2021 et compte administratif 2020 ont pris en compte les remarques - Un ajustement a été opéré sur les états de la dette puisque des discordances ont été constatées avec le compte de gestion. Une délibération a été proposée au conseil du 21 octobre 2021 - La recommandation a été donc sans objet dès le vote du budget primitif 2022 et du compte administratif 2021

Affaires générales

- Intervention de M. Fabrice Michelet

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

17. Suivi des observations définitives de la chambre régionale des actions entreprises au titre de l'article L. 243-9 du code des juridictions financières

Recommandations

Actions mises en œuvre

S'assurer de l'émission régulière des titres de recettes avant leur encaissement et des mandats après paiement afin de limiter le niveau des opérations à classer en fin d'exercice

- Le compte de gestion 2020 montre une grande amélioration dans le traitement de ces informations
- Un agent a été affecté à la direction des finances sur le volet recettes (arrivée le 16/08/2021) afin de travailler sur le sujet. Les soldes au compte de gestion 2021 sont meilleurs
- Le projet d'amélioration du volet recette se poursuit

Produire, en annexe aux documents budgétaires adressés au comptable public, les comptes certifiés conformes du dernier exercice connu des organismes visés à l'article L.2313-1-1 du CGCT et une valorisation des avantages en nature consentis

L'ensemble des informations a bien été transmis le 18/06/2021 au comptable public avec le compte administratif 2020 voté le 27/05/2021

Affaires générales

- Intervention de M. Marion Febrice

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

17. Rapport de suivi des observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes - Bilan des actions entreprises au titre de l'article L. 243-9 du Code des Juridictions financières

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE ACTE** des actions entreprises suite au rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des Comptes au titre des exercices 2017 et suivants, annexé à la présente délibération,
- **AUTORISER** le Président à communiquer ces actions à la Chambre régionale des Comptes.

EDUCATION – POLITIQUE SCOLAIRE

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

18. Approbation des conditions de dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Saint Maixentais (SITS) à compter du 31 octobre 2022

Clé de répartition

- Communauté de communes Haut Val de Sèvre : 87,34 %
- Communauté de communes Mellois en Poitou : 6,95 %
- Beaussais-Vitré : 2,98 %
- Fressines : 1,59 %
- Prailles-La Couarde : 1,14 %

La communauté de communes Haut Val de Sèvre reprend l'ensemble de l'actif, du passif et le personnel.

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

18. Approbation des conditions de dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires du Saint Maixentais (SITS) à compter du 31 octobre 2022

Au 31 octobre 2022, les éléments financiers s'établiraient comme suit :

- Résultat de fonctionnement cumulé déficitaire d'environ : – 200 000 €
- Une trésorerie d'environ 1 100 000 €
- Une dette totale d'un peu moins de 900 000 €.

Education – Politique scolaire

- Intervention de Madame Marie-Emmanuelle SAINTIER

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLOX

18. Approbation des conditions de dissolution du SITS à compter du 31 octobre 2022

Le conseil communautaire est invité à :

- **ÉMETTRE UN AVIS favorable aux modalités de liquidation de l'actif et du passif en vue de sa dissolution, avec une date d'effet au 31 octobre 2022 ;**
- **ÉMETTRE UN AVIS favorable aux modalités de répartition du personnel en vue de sa dissolution, avec une date d'effet au 31 octobre 2022 ;**
- **ÉMETTRE UN AVIS favorable au sort des archives du SITS en vue de sa dissolution avec une date d'effet au 31 octobre 2022.**

EDUCATION – ENFANCE JEUNESSE

Education – Enfance jeunesse

- Intervention de Madame Marylène PICARD

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

19. Accompagnement des accueils de loisirs sans hébergement au titre de l'année 2022 - Convention avec la CAF des Deux-Sèvres

Objet

Actualisation des conventions relatives à l'aide aux loisirs de la CAF

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les conventions relatives à l'aide aux loisirs 2022 émises par la CAF pour les Accueils de Loisirs Sans Hébergement de la communauté communes Mellois en Poitou (Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Exoudun, Lezay et Sauzé-Vaussais) ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer les dites conventions ainsi que tout document afférent.

Education – Enfance jeunes

- Intervention de Madame Marylène PICARD

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

20. Belle et Lambon - Centre socio-culturel (CSC) du Mellois - Avenants aux conventions triennales d'objectifs

Objectifs :

- réajuster le montant annuel des subventions en y intégrant des charges liées au coût de fonctionnement et à l'entretien des structures Petite Enfance
 - 10 000 € supplémentaires pour l'association « Belle et Lambon »,
 - 42 000€ supplémentaires pour l'association CSC du Mellois ;
- apporter des précisions sur les éléments permettant de déterminer la subvention ;
- modifier les modalités de versement de la subvention

Education – Enfance jeunes CSC

- Intervention de Madame Marylène PICARD

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

20. Belle et Lambon - CSC du Mellois - Avenants aux conventions triennales d'objectifs

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les modifications apportées aux subventions aux associations Belle et Lambon et au CSC du Mellois dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits aux budgets, soit pour :
 - Belle et Lambon pour un montant de 165 000 € annuels, soit 495 000 € sur trois ans ;
 - Le CSC du Mellois pour un montant de 291 000 € annuels, soit 873 000 € sur trois dans les conditions précitées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget ;
- **AUTORISER** la signature de l'avenant n°1 aux conventions triennales des actions 2022-2024, avec l'association Belle et Lambon et le CSC du Mellois telles qu'annexés, ainsi que tout document afférent.

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

21. Avis du règlement de collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur le territoire de la commune d'Aigondigné

Historique

- Création au 1er janvier 2017 de la communauté de communes Mellois en Poitou : compétence obligatoire en matière de collecte et de gestion des déchets
- Délibération du 14 octobre 2019 : adoption d'un nouveau règlement de collecte des déchets ménagers et des emballages devant être déployé à l'échelle de l'ensemble du territoire communautaire.
- Arrêté du 11 janvier 2021 de Madame le Maire d'Aigondigné : opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale en matière de déchets ménagers
- Délibération du 8 juillet 2021 : adoption à l'unanimité du règlement de collecte mis en place sur le territoire communautaire.
 - Cette délibération a été confirmée par arrêté du Président
- Courrier du 6 juillet 2022 : la commune d'Aigondigné demande l'avis du conseil communautaire préalable

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

21. Avis du règlement de collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur le territoire de la commune d'Aigondigné

Effets du règlement de collecte de la commune d'Aigondigné

En terme de pré-collecte, nécessité d'attribuer de nouveaux bacs individuels :

- Le marché actuel ne prévoit ni l'acquisition de ces bacs spécifiques, ni leur distribution ;
- Le service ne dispose pas d'un tel stock de bacs individuels (évalué à 1867 bacs ordures ménagères + 1867 bacs emballages) ;
- La distribution des bacs nécessiterait des moyens de livraison dont la communauté de communes ne dispose pas ;
- La communauté de communes ne dispose pas de moyens techniques suffisamment résistants pour assurer l'adressage sur les bacs individuels de façon permanente ;
- La communauté de communes ne serait pas en mesure d'assurer les opérations de maintenance des bacs, les moyens humains et les véhicules étant déjà affectés par ailleurs ;
- Le temps de traitement administratif serait considérablement allongé pour mettre à jour le fichier de dotation des usagers, alors que le service s'emploie déjà à mettre en œuvre le déploiement collectif et la géolocalisation ;

21. Avis du règlement de collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur le territoire de la commune d'Aigondigné

Effets du règlement de collecte de la commune d'Aigondigné

En terme de collecte, nécessité d'une réorganisation :

- Les temps d'arrêts seraient augmentés (bruit, encombrement),
- Le service nécessiterait un équipage de 3 personnes,
- Impact sur le déploiement du nouveau mode de collecte pour les communes limitrophes (Fressines et Celles-sur-Belle notamment).

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

21. Avis du règlement de collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur le territoire de la commune d'Aigondigné

Conséquences du règlement de collecte de la commune d'Aigondigné

- Nécessité de renforcer considérablement les moyens communautaires et l'organisation du service,
 - Le règlement n'est pas applicable dans les délais annoncés,
 - Ce qui poserait la question de la ressource fiscale nécessaire (TEOM) et de son zonage à la hausse,
 - Faute de moyens ou de nouvelles possibilités techniques et financières, la possible rupture de continuité du service public.

Prévention et gestion des déchets

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

21. Avis du règlement de collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur le territoire de la commune d'Aigondigné

Déploiement du nouveau mode de collecte

- En cours depuis 18 mois
- 36 communes sur 62 en bénéficient déjà
- Des résultats encourageants :
 - Réactivité des services
 - Assimilation par les élus et la population

- Intervention de Monsieur Gilles CHOURRE

21. Avis du Règlement de collecte des ordures ménagères et tri sélectif sur le territoire de la Commune d'Aigondigné

Le conseil communautaire est invité à :

- **ÉMETTRE UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de règlement de collecte des ordures ménagères et tri sélectif proposé sur le territoire de la commune d'Aigondigné.
- **REPRENDRE** la concertation en faveur du déploiement collectif et unitaire décidé par la communauté de communes, dans le cadre d'un travail collaboratif et constructif.

ATTRACTIVITE ECONOMIQUE ET TOURISTIQUE

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

22. Cession d'un bâtiment – Celles-sur-Belle, lieu-dit La Revêtizon - Parcelles AM0236 et AM0239

Acquéreur : Commune de Celles-sur-Belle

Projet de la commune : Installation des services techniques municipaux

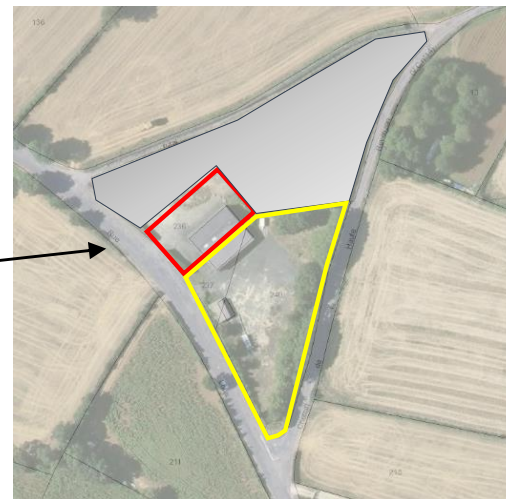
Surface : 994 m²

Prix : 25 000 € HT et hors frais

Information suite à l'envoi de la note de synthèse :
Ajout dans la cession de la parcelle AM0239, parcelle de 6 m², pour le même montant.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

22. Cession d'un bâtiment - Celles sur Belle, lieu-dit La Revêtizon - Parcelles AM0236 et AM0239



-  Parcelle propriété de Mellois en Poitou
Vente en cours à Celles sur Belle
-  Parcelles propriété du Département
Vente à Celles sur Belle
-  Parcelles propriété de Celles sur Belle

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

22. Cession d'un bâtiment - Celles sur Belle, lieu-dit La Revêtizon - Parcelles AM0236 et AM0239

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** la vente du bâtiment situé rue Louis Magneron, La Revêtizon à Celles sur Belle, implanté sur les parcelles AM0236 et AM0239, pour une valeur de 25 000 € hors frais, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur ;
- **DECIDER** d'inscrire les crédits correspondants au budget annexe TEOM ;
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer les actes de ventes authentiques et tous documents relatifs qui seront dressés par le notaire désigné pour la transaction.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

23. Office du Tourisme du Pays Mellois - Convention de prestation de service avec l'Office du tourisme du Pays Mellois - Avenant n°1

Changement de statut de l'Office de Tourisme du Pays Mellois à partir du 1er octobre 2022

- Accompagnement proposé par la communauté de communes dans ce changement
 - Convention de prestation de service avait été établie pour une durée de 9 mois (jusqu'au 31 octobre 2022)
- Nécessité de prolonger la convention de prestation de service de 2 mois supplémentaires (jusqu'au 31 décembre 2022), au vu de l'importance du travail qui reste à mener pendant cette phase de transition et de suivi
 - Coûts supplémentaires d'un montant de 4 632 € TTC

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

23. Office du Tourisme du Pays Mellois - Convention de prestation de service avec l'Office du tourisme du Pays Mellois - Avenant n°1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 qui prolonge la convention de prestation de service de la communauté de communes Mellois en Poitou en faveur de l'Office de tourisme du Pays Mellois, pour un montant de 4 632 € TTC ;
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

24. Office de Tourisme du Pays Mellois - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant n° 4

Changement de statut de l'Office de Tourisme du Pays Mellois à partir du 1er octobre 2022

- Engendre des dépenses supplémentaires pour l'Office de tourisme du Pays Mellois.
 - Portent sur de l'ingénierie supplémentaire en interne et sur de l'expertise externe
 - Montant : 16 000 € TTC

- Intervention de Monsieur Nicolas RAGOT

24. Office de Tourisme du Pays Mellois - Convention pluriannuelle d'objectifs - Avenant n° 4

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n° 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs, avec l'octroi d'une subvention exceptionnelle complémentaire de 16 000 €,
- **AUTORISER** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 4 et tous les documents relatifs à cette affaire.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022



ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

AMENAGEMENT

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

25. PLU de Mougou (Aigondigné) - Modificatif n° 1 - Bilan de la concertation

Objectifs de la modification du PLU

- Répondre aux besoins de développement de l'urbanisation sur le bourg de Mougou
- Assurer un aménagement cohérent

Projet de modification du PLU

- Ouvrir à l'urbanisation une zone AU (long terme)
- Différer l'urbanisation d'une zone UAH (court terme)

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

25. PLU de Mougon (Aigondigné) - Modificatif n° 1 - Bilan de la concertation

Procédure de consultation

- Un affichage de la délibération pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI,
- Un dossier complet portant sur le projet de modification consultable au siège de la mairie de Aigondigné (mairie de Mougon) et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Un dossier accessible sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

25. PLU de Mougou (Aigondigné) - Modificatif n° 1 - Bilan de la concertation

Bilan de la consultation

- Aucune observation n'a été recueillie ni en Mairie de Mougou, ni à la Communauté de communes
 - Le bilan de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause le projet de modification.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

25. PLU de Mougou (Aigoudigné) - Modificatif n° 1 - Bilan de la concertation

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation préalable à la procédure de modification n° 1,
- **DÉCLARER** que ce bilan n'est pas de nature à remettre en cause le projet,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à mettre en œuvre les formalités et à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

26. Plan local d'urbanisme de Mougou - Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Projet de révision allégée du PLU de Mougou

- Réduire une zone agricole au profit d'une zone urbaine suite à l'arrêt de l'activité agricole en zone agglomérée
 - Cette zone de 3 196 m² pourrait permettre de densifier le bourg.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

26. Plan local d'urbanisme de Mougou - Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Procédure de consultation

- Un dossier complet portant sur le projet de révision allégée consultable au siège de la mairie d'Aigondigné et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Une publication d'un avis dans la presse locale réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les 8 jours de l'enquête dans 2 journaux d'annonces légales,
- Un dossier accessible sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- Un affichage de la délibération effectué pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

26. Plan local d'urbanisme de Mougou - Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Procédure de consultation

- Un dossier complet portant sur le projet de révision allégée consultable au siège de la mairie d'Aigondigné et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- Une publication d'un avis dans la presse locale réalisée 15 jours au moins avant le début de l'enquête publique et rappelée dans les 8 jours de l'enquête dans 2 journaux d'annonces légales,
- Un dossier accessible sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou,
- Un affichage de la délibération effectué pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

26. Plan local d'urbanisme de Mougou - Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Bilan de la consultation

- Aucune observation n'a été recueillie ni en mairie de Mougou, ni à la communauté de communes
 - Le bilan de la concertation n'est pas de nature à remettre en cause le projet de modification.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

26. Plan local d'urbanisme de Mougou - Révision allégée n° 1 - Bilan de la concertation et arrêt de la révision allégée n° 1

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le bilan de la concertation,
- **ARRETER** le projet de révision allégée n° 1 PLU de Mougou, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- **PRECISER** que le projet de révision allégée sera notifié à madame la Préfète des Deux-Sèvres et aux personnes publiques associées autres que l'Etat et aux autres organismes qui en font la demande ;
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

27. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle - Révision allégée n°1 - Prescription et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Projet d'évolution du PLU de Saint-Romans-lès-Melle

- Réduire une zone agricole dans le secteur de la Garenne
- Instaurer un zonage adapté à deux parcelles, compte tenu de la réalité de l'occupation de leur sol, à savoir des jardins d'agrément d'habitations qui étaient déjà existants avant l'approbation du PLU en 2008

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

27. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle allégée n°1 - Prescription et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Procédure de consultation

- Publication d'informations sur les sites internet de la communauté de communes Mellois en Poitou et de la commune de Saint-Romans-lès-Melle
- Publication d'informations dans le bulletin communal de Saint-Romans-lès-Melle,
- Mise à disposition d'un dossier portant sur la révision allégée n°1 au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Saint-Romans-lès-Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,

La communauté de communes se réserve la possibilité de mettre en place tout autre forme de concertation complémentaire.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

27. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle - Révision allégée n°1 - Prescription et définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de révision allégée n°1 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle,
- **FIXER** les modalités de concertation précitées, étant précisé que les procédures de révision allégée n°1 et de modification de droit commun n°4 feront l'objet d'une concertation commune et d'une enquête publique unique,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

28. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle - Modification n°4 - Prescription

Projet de modification de droit commun du PLU de Saint-Romans-lès-Melle :

- Réduire une zone à urbaniser dans le secteur de la Garenne de sorte que deux parcelles soient classées en zone agricole afin de pérenniser l'exploitation agricole qui est à proximité et éviter les conflits d'usage,
- Étendre un secteur de taille et de capacité d'accueil limité (STECAL) compte tenu de la réalité de l'occupation du sol,
- Créer deux STECAL autour de deux habitations isolées, qui sont aujourd'hui situées en zone naturelle et qui étaient déjà existantes avant l'approbation du PLU en 2008,
- Supprimer les emplacements réservés n°3 et n°4,
- Corriger des erreurs matérielles constatées dans le règlement écrit.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

28. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle Modification n°4 - Prescription

Procédure :

- Notification pour avis aux personnes publiques associées, ainsi qu'au maire de la commune concernée,
- Ouverture à l'enquête publique,
- Mise à disposition d'un dossier au siège de la Communauté de Communes et en mairie de Saint-Romans-lès-Melle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

28. Plan local d'urbanisme (PLU) de Saint-Romans-lès-Melle - Modification n°4 - Prescription

Le conseil communautaire est invité à :

- **PRESCRIRE** la procédure de modification de droit commun n°4 du PLU de Saint-Romans-lès-Melle,
- **FIXER** les modalités de concertation précitées, étant précisé que les procédures de révision allégée n°1 et de modification de droit commun n°4 feront l'objet d'une concertation commune et d'une enquête publique unique,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué, à signer tous les documents relatifs à la procédure, étant précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de communes.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

29. Avis sur le projet de PLUi arrêté par la Communauté de communes Cœur de Charente

Contenu du PADD

- développement des zones d'aménagement économiques (ZAE) déjà existantes à destination d'activités industrielles et de logistique le long de la route nationale 10,
 - ces ZAE ne sont pas à proximité immédiate de la ZAE Les Maisons Blanches à Limalonges qui est la plus à l'Est du Mellois en Poitou, qui est située le long de la RN10,
 - le développement de ces ZAE ne sont pas de nature à porter atteinte au développement des Maison Blanches.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

29. Avis sur le projet de PLUi arrêté par la Communauté de communes Cœur de Charente

Projet du PLUi

- Une augmentation de la population à l'échelle intercommunale de 2 266 habitants d'ici 2035 pour atteindre les 23 866 habitants
 - À l'échelle du bassin de vie ouest : une augmentation de 362 habitants supplémentaires pour le, soit l'équivalent de 18 habitants supplémentaires par an,
- Une production de 1 116 logements d'ici 2035 à l'échelle intercommunale,
 - Dont 196 logements sur le bassin de vie ouest d'ici 2035, soit l'équivalent de 10 logements par an.

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

29. Avis sur le projet de PLUi arrêté par la Communauté de communes Cœur de Charente

Le conseil communautaire est invité à :

- **DONNER un avis favorable au projet de PLUi de la communauté de communes Cœur de Charente arrêté par son conseil communautaire du 12 juillet 2022.**

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

30. Projet éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre - Avis sur le projet d'implantation du parc de la Foye

- Le projet éolien est situé sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre
- Il se compose de 3 éoliennes de 5,6 MW chacune, pour une hauteur maximale en bout de pale de 180 m
- Le parc éolien de la Foye est développé par ERG, groupe européen fondé en Italie en 1938
- Sa filiale française, ERG France, tient son siège national à Paris et une antenne « Grand ouest » à Nantes
- La Préfecture sollicite l'avis du conseil communautaire sur ce projet éolien dans le cadre de l'enquête publique se tenant du 19 septembre au 21 octobre 2022

30. Projet éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Chât d'implantation du parc de la Foye

ID : 079-200069755-20221117-C17 11 2022 01-DE

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

30. Projet éolien sur la commune de Saint-Vincent-la-Châtre - Avis sur le projet d'implantation du parc de la Foye

Le conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE** concernant le projet éolien de la Foye,
- **AUTORISER** le président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Aménagement

- Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

31. Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray

- Avis sur le projet d'implantation de la ferme des Genêts

- Le projet éolien est situé sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne
- Il se compose de 8 éoliennes de 4,2 à 4,8 MW chacune, pour une hauteur maximale en bout de pale de 180 m
- Le parc éolien des Genêts est développé par Volkswind, groupe international fondé en Allemagne en 1993
- Sa filiale française, Volkswind France, tient son siège national à Paris et une antenne régionale à Limoges
- La Préfecture sollicite l'avis du conseil communautaire sur ce projet éolien dans le cadre de l'enquête publique se tenant du 26 septembre au 28 octobre 2022

Aménagement

31. Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Chef-Boutonne - Avis sur le projet d'implantation de la ferme des Genêts

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

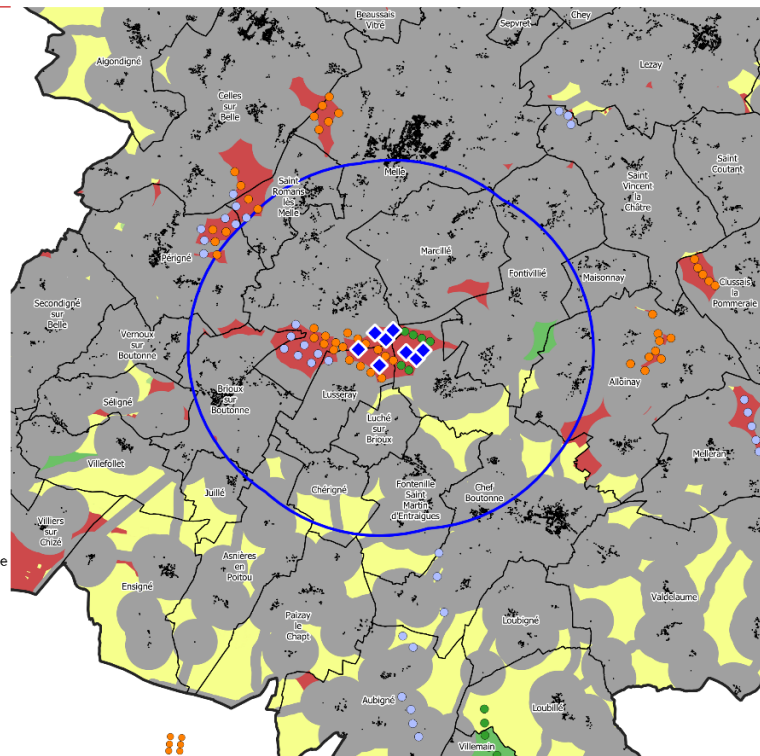
Avis sur le projet éolien des Genêts

Application des critères du guide

- Le projet éolien s'inscrit dans une zone de saturation visuelle déjà ressentie par les habitants les plus proches
- Le cumul des impacts environnementaux n'est pas évalué

Eolienne

- En service
 - Autorisée
 - En instruction
 - ◆ Parc éolien des Genêts
 - Rayon de 6 km - périmètre d'affichage de l'enquête publique
 - Bâti résidentiel
 - Distance de 800m aux habitations
 - Zone naturelle (N2000, ZNIEFF, trames vertes et bleues)
- #### Zonage du guide éolien
- Zone "ouverte à la prospection"
 - Zone "fermée à la prospection"
 - Limite communale



Conseil communautaire - 22 septembre 2022



Sources : IGN BD TOPO, DREAL NA, communauté de communes Mellois en Poitou
Conception : Service SIG pour la direction générale, communauté de communes Mellois en Poitou - août 2022

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite.
Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

0 2,5 5 km



Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

31. Projet éolien sur les communes de Melle, Lusseray et Cher-Boutonne - Avis sur le projet d'implantation de la ferme des Genêts

Le conseil communautaire est invité à :

- **EMETTRE UN AVIS DEFAVORABLE** au projet éolien des Genêts,
- **AUTORISER** le président ou tout délégataire de son choix à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

CLIMAT – AIR - ENERGIE

Climat – Air – Energie

- Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

32. Avenant n° 1 à la convention avec l'Agence régionale Energie Climat (AREC) - Données climat énergie

Objet : Evolution dans la ventilation des prix de la convention

Le conseil communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention avec l'AREC joint en annexe,
- **AUTORISER** le Président ou le vice-président délégué à accomplir toute formalité et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Conseil communautaire

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

 SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

CYCLE DE L'EAU

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

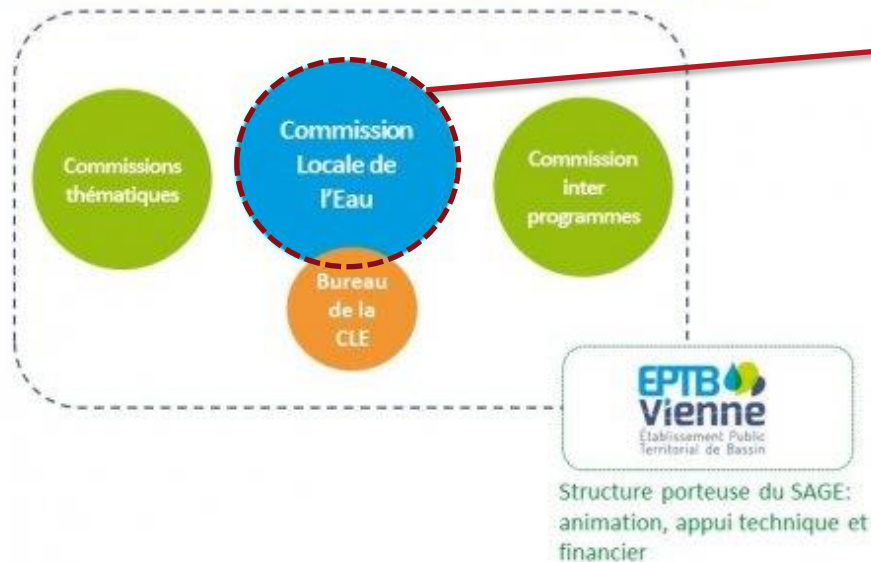
Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

33. Commission locale de l'eau (CLE) du Schéma d'Amenagement et de Gestion des Eaux du Clain (SAGE Clain) - Désignation d'un représentant de Mellois en Poitou

Concertation, élaboration, décision, suivi et mise en œuvre du SAGE



Composition de la CLE

3 collèges :

- les collectivités locales et leurs groupements,
- les usagers,
- les représentants de l'État.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

33. CLE du SAGE Clain - Désignation d'un représentant de Mellois en Poitou

Séance du 18 mai 2022 du bureau de la CLE

- Modifications dans la composition du collège des collectivités locales et de leurs groupements
 - Seuls des représentants d'intercommunalités siégeront dans ce collège en remplacement des communes de Coutières et Ménigoute.

33. CLE du SAGE Clain - Désignation d'un représentant de Mellois en Poitou

Le conseil communautaire est invité à :

- **DESIGNER Monsieur Gilles PICHON** afin de représenter Mellois en Poitou au sein de la CLE du SAGE Clain.

34. Changement de périmètre du syndicat mixte des vallées du Clain sud

Nouveau périmètre

- Intégration de la commune de Chenay
- Intégration de zones blanches sur les communauté de communes Parthenay-Gâtine et Vienne et Gartempe
- Mise à jour de la liste des communes adhérentes au titre de la gestion des ouvrages

34. Changement de périmètre du syndicat mixte des vallées du Clain sud

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les changements de périmètre du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud telles que décrites sur les 4 délibérations annexées ;
- **AUTORISER** Monsieur le président ou le vice-Président délégué à accomplir toutes formalités et adopter tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Cycle de l'eau

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

35. RPQS - Exercice 2021

- Changement de périmètre :

→ Intégration de Brioux s/Boutonne dans le périmètre de l'assainissement collectif au 01/01/2021 (STEP de 1 500 EH et 638 abonnés) + 112 en ANC

→ Fin de la mise à disposition du personnel du SIAEP de Lezay au 31/12/2021

- Modification de l'organisation avec une validation en CT (15/12/2021) pour une mise en application courant 2022 :

→ Renouvellement de la Direction

→ Création de 3 postes : Chef Service AC/ANC ; Responsable Maintenance ; Electromécanicien / Automaticien

→ Modification de poste avec création d'un poste de Chargé d'Etudes

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Objets de la politique du Cycle de l'Eau

- Santé publique
- Environnement (protéger la ressource en eau)
- Réglementaire
- Economique

35. RPQS - Exercice 2021

TRAVAUX

- Lancement d'un marché de 400 CBF sur La Mothe St Heray et Exoudun
- Lancement des travaux d'assainissement sur la commune de Rom (STEP de 325 EH + 100 branchements et 3 km de réseaux)
- Lancement des travaux sur Brioux s/Boutonne (525 ml de réseau et 46 branchements)
- Schéma directeur pour la réhabilitation des réseaux et de la station de Sauzé-Vaussais : Attribution du marché de rénovation de la STEP et de dévoiement du réseau EU/EP

Cycle de l'eau

35. RPQS - Exercice 2021

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

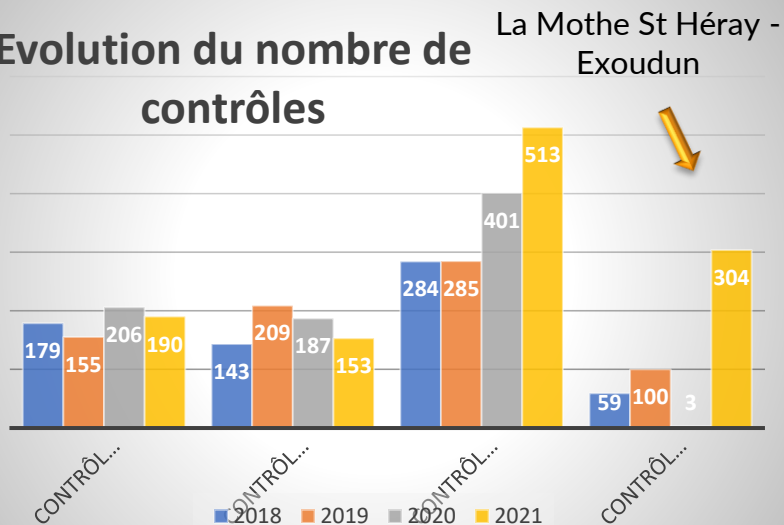
Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Bilan ANC

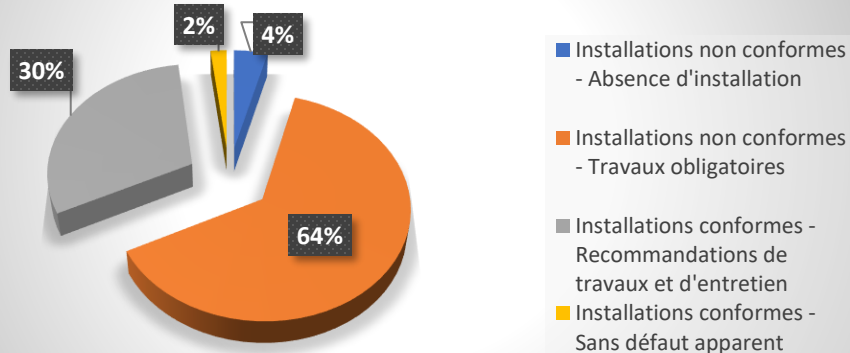
Evolution du nombre de contrôles



+ 80 % de contrôle vente / 2019

+ 28 % de contrôle vente / 2020

Classification des filières lors des contrôles - vente en 2021



En 2021, les non conformes représentent 68 % des filières contrôlées,

En 2020, elles représentaient 70%

35. RPQS - Exercice 2021

Bilan financier ANC

CA 2021	Dépenses €HT	Recettes €HT	Résultats de l'exercice €HT
Section de fonctionnement	280 215	290 493	10 278
Section d'investissement	64 563	39 855	- 24 708

Les -24 708 euros de résultats en investissement correspondent au solde négatif entre subventions et dépenses lors des réhabilitations groupées.

35. RPQS - Exercice 2021

Prospectives et évolutions ANC

- Campagne de 500 CBF sur 6 mois sur Celles sur Belle : 01/06/2022 jusqu'au 31/12/2022.
- A compter de 2023, il est envisagé un nouveau marché sur 3 ans pour contrôler 2 000 installations par an.
- Continuité dans la reprise des données administratives des dossiers ANC sur Yprésia.
➡ fiabilisation des données techniques et pour la facturation des CBF.
- Embauche d'un renfort ponctuel pendant 6 mois pour numérisation des dossiers papiers ANC sur Yprésia.

Cycle de l'eau

35. RPQS - Exercice 2021

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

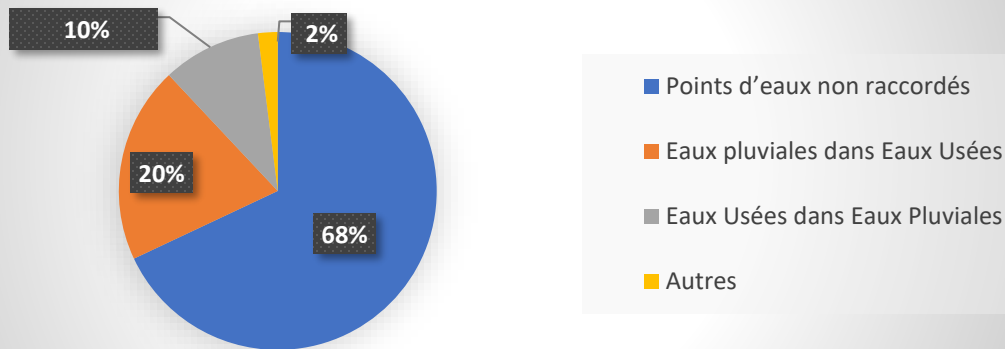
Bilan AC

Type de prestations réalisées	2018	2019	2020	2021
Nombre de nouveaux branchements (Dans le cadre du marché à bons de commandes)	16	21	33	32
Nombre de diagnostics - vente	171	154	217	248
Nombre de contre-visite pour mise en conformité	17	27	26	67

Dont 50% sur
Aigondigné et
Fressines

80% de
conforme

Classification des non conformités lors des contrôles vente en 2021



Bilan AC

	2019	2020	2021
Nombre d'abonnés domestiques	10 774	11 099	11 274
Total des volumes facturés aux abonnés (m³)	917 448	976 366	1 001 343

Volume traité :
1 363 507 m³



362 164 m³ d'eau traités non facturés

Arrivées d'Eaux Claires Parasites

Arrivées rejets industriels non facturés

Utilisation de forages non déclarés

Cycle de l'eau

35. RPQS - Exercice 2021

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

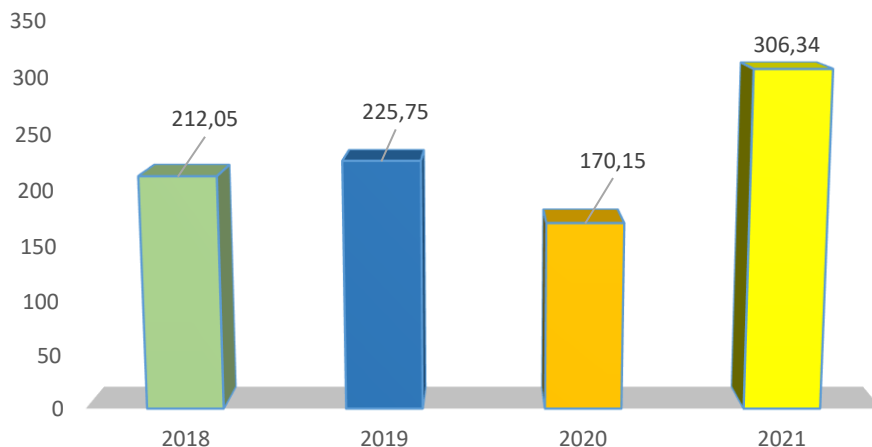
Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

SLO

Bilan AC

QUANTITÉ DE BOUE PRODUITE EN TMS



En 2020, les boues des stations d'Aigondigné et Fressines n'ont pas été évacuées (incidence Covid).

Donc reporté en 2021.

Cycle de l'eau

35. RPQS - Exercice 2021

- Intervention de Monsieur Philippe CACLIN

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Part fixe : 55 € HT
Part variable : 1,86 € HT/m³

Bilan financier AC

CA 2021	Dépenses €HT	Recettes €HT	Résultats de l'exercice €HT
Section de fonctionnement	3 422 991	3 457 495	34 504
Section d'investissement	2 523 460	2 974 763	451 303

	2019	2020	2021
Montant de la redevance € HT	1 951 041	2 158 217	2 240 359
Montant de la redevance modernisation € HT	159 713	204 730	170 862

35. RPQS - Exercice 2021

Bilan financier AC Etat de la Dette

	2019	2020	2021
Etat de la dette au 31/12 €	6 359 494	5 830 659	6 840 268
Montant remboursé en capital €	492 317	529 841	515 230
Montant remboursé en intérêts €	212 689	187 618	172 877

DUREE EXTINCTION DETTE = 8.6 ANS

Perspectives et évolutions AC

- Lancement du marché relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux EU / EP et de la station d'épuration de Sauzé-Vaussais
- Lancement du marché de modernisation de la télégestion et supervision (sur 4 ans)
- Travaux dans l'enceinte de la station de Celles sur Belle (reprise du prétraitement) et sécurisation des postes de relevage
- Travaux de renouvellement du poste de relevage de Triou
- Travaux de réhabilitation Rue du Theil – Melle (410 ml + 12 branchements à réhabiliter)
- Etude pour l'agrandissement des locaux de la direction

35. RPQS - Exercice 2021

Le conseil communautaire est invité à :

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif et collectif de la communauté de communes Mellois en Poitou.

PROJET DE TERRITOIRE ET INGENIERIE TERRITORIALE

36. Validation de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Approche territoriale des fonds européens«

Historique :

- Appel à candidatures lancé par la région en décembre 2021 auprès des territoires de Nouvelle-Aquitaine
- Stratégie adoptée lors du conseil communautaire du 19/05/22
- Candidature déposée en juin
 - Enveloppe sollicitée de 1 971 000 €, dans un cadre multi-fonds européens FEDER et FEADER

Il s'agit désormais de valider la candidature complète telle qu'annexée.

36. Validation de la candidature à l'appel à manifestation d'intérêt "Approche territoriale des fonds européens«

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la candidature de Mellois en Poitou à l'appel à projet auprès des territoires pour la mise en œuvre de stratégies de développement local sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;
- **PRENDRE ACTE** du fait qu'en cas de sélection de la candidature par le Conseil régional, une phase de conventionnement précisera les modalités d'attribution des subventions.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

37. Mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit

Contexte :

- Déploiement des nouveaux modes de collectes en juin 2021 impactant la planification des tournées des équipes, avec une prise de service possible avant 6 heures du matin

Montant : 0,17 € brut de l'heure.

Condition :

- Cumulable avec l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise ainsi qu'avec l'indemnité horaire pour travaux supplémentaires (sauf si les heures supplémentaires ont été réalisées la nuit).

37. Mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit

Agents concernés :

- Agents titulaires ou stagiaires,
- Agents contractuels,
- Agents employés à temps partiel ou à temps non-complet,

Cadre d'emplois concernés :

- Adjoints techniques territoriaux,
- Agents de maîtrise territoriaux,
- Techniciens territoriaux.

37. Mise en place de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit

Le conseil communautaire est invité à :

- **INSTAURER l'indemnité horaire pour travail normal de nuit pour les fonctionnaires et agents contractuels de droit public relevant des cadres d'emploi suivants :**
 - Adjointes techniques territoriaux,
 - Agents de maîtrise territoriaux,
 - Techniciens territoriaux ;
- **INSTAURER le versement de l'indemnité horaire de travail normal de nuit à compter du 1er novembre pour les agents remplissant les conditions énoncées.**

38. Création du service commun informatique entre la communauté de communes et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Le périmètre du service

- Logiciel métier : « CIVIL NET FINANCES » de l'éditeur CIRIL,
- Personnel affecté à la gestion et la maintenance du logiciel :
 - Directeur de la Direction des Systèmes d'Information pour la supervision de la mutualisation,
 - Chef de projet informatique pour le déploiement du logiciel.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

38. Création du service commun informatique entre la communauté de communes et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Coût global de fonctionnement du service et répartition

- 2022 : le coût du service comprend exclusivement les charges de personnel. Une majoration de 10% sera appliquée sur les charges de personnel pour couvrir les frais de structure.
- A compter du 1er janvier 2023 :
 - L'unité de fonctionnement pour les deux entités est le nombre de mandats et de titres émis sur l'ensemble des budgets émis sur l'année N-1,
 - Les coûts du service commun comprend des charges de personnel liées au fonctionnement du service ainsi que les frais de fonctionnement liés au coût du fonctionnement annuel du logiciel (+ dotation aux amortissement),
 - Une majoration de 10% sera appliquée sur les charges de personnel pour couvrir les frais de structure.

38. Création du service commun informatique entre la communauté de communes et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la convention de service commun à compter du 1er septembre 2022 et à autoriser sa signature ainsi que tout document afférent.

39. Avenant n°1 à la convention de service commun entre la Direction générale aux solidarités de Mellois en Poitou et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Objet

- Mise en adéquation la clé de répartition de prise en charge du poste de Direction Générale adjointe aux Solidarités et du poste Direction du CIAS avec l'activité réelle

Nouvelle clé de répartition

- 0.60 ETP CIAS,
- 0.40 ETP CCMP.

39. Avenant n°1 à la convention de service commun entre la Direction générale aux solidarités de Mellois en Poitou et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER**, à compter du 1er septembre 2022, l'avenant n° 1 joint en annexe relatif au service commun « Direction générale aux solidarités et Direction du CIAS Mellois en Poitou » et autoriser sa signature.

40. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Poste – Direction	Grade – Catégorie	Temps de travail	Date d'effet
Création de poste			
Chef de service Déchets DPGD	Ingénieur territorial Catégorie A	1 ETP	01/10/22
Création de poste suite à réussite à un examen professionnel			
Directeur général adjoint des services – pôle aménagement et directions techniques Direction générale	Ingénieur en chef Catégorie A	1 ETP	01/10/22
Transformations de poste suite à recrutement			
Chargé(e) de communication Direction de la communication	Rédacteur territorial Catégorie B (ancien grade : adjoint administratif territorial)	1 ETP	01/10/22
Chargé(e) de conduite d'opération de construction et réhabilitation Direction des services techniques	Technicien territorial principal 1ère classe Catégorie B (ancien grade : technicien territorial principal 2ème classe)	1 ETP	01/10/22

Ressources humaines et communication interne

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

40. Modification du tableau des emplois permanents

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Modifications de temps de travail suite à réorganisation

Responsable unité de production de Melle Direction de l'éducation	Agent de maîtrise territorial Catégorie C Autorisation de recrutement d'agents contractuels de droit public selon les dispositions des articles L.332-8 1° et 2° du code général de la fonction publique	1 ETP (ancien temps de travail : 0,98 ETP)	01/10/22
Agent polyvalent des écoles et de restauration scolaire Direction de l'éducation	Adjoint technique territorial Catégorie C	0,48 ETP (ancien temps de travail : 0,84 ETP)	01/10/22
Agent de restauration scolaire - secteur Pioussay/Sauzé-Vaussais Direction de l'éducation	Adjoint technique territorial Catégorie C	0,50 ETP (ancien temps de travail : 0,27 ETP)	01/10/22
Directeur(trice) ACM et coordonnateur TAP Direction de l'éducation	Adjoint d'animation territorial principal 2ème classe Catégorie C	0,20 ETP (ancien temps de travail : 1 ETP)	01/10/22
Directeur(trice) ACM / Animateur(trice) TAP et ACM Direction de l'éducation	Adjoint d'animation territorial Catégorie C	0,45 ETP (ancien temps de travail : 0,73 ETP)	01/10/22

40. Modification du tableau des emplois permanents

Suppressions de poste			
Gestionnaire des absences, action sociale et comités médicaux Direction des ressources humaines et de la communication interne	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe Catégorie C	1 ETP	01/10/22
Agent d'accueil Direction générale	Adjoint technique territorial principal 2ème classe	1 ETP	01/10/22
Animateur(trice) RAM et ACM Direction de l'éducation	Adjoint d'animation territorial Catégorie C	0,857 ETP	01/10/22

40. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 22/09/2022	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 22/09/2022
	Filière administrative	88	111	1	2	110
Cat A	Administrateur hors classe (DGS)	0	1			1
	Administrateur	1	0			0
	Directeur territorial	1	1			1
	Attaché hors classe (Dgas)	1	0			0
	Attaché principal (DGAS)	0	1			1
	Attaché principal	2	2			2
	Attaché territorial	13	22			22
Cat B	Rédacteur principal 1ère cl	3	2			2
	Rédacteur principal 2ème cl	5	3			3
	Rédacteur territorial	5	11	1		12
Cat C	Adjoint administratif principal 1ère cl	7	12		1	11
	Adjoint administratif principal 2ème cl	23	19			19
	Adjoint administratif	27	37		1	36
	Filière animation	68	74	0	1	73
Cat B	Animateur principal 1ère cl	2	2			2
	Animateur principal 2ème cl	0	0			0
	Animateur territorial	3	7			7
Cat C	Adjoint d'animation principal 1ère cl	1	2			2
	Adjoint d'animation principal 2ème cl	9	11			11
	Adjoint d'animation	53	52		1	51

40. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 22/09/2022	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 22/09/2022
	Filière culturelle	2	3	0	0	3
Cat A	Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1			1
Cat B	Assistant de conservation du patrimoine	0	1			1
Cat C	Adjoint Territorial du Patrimoine principal 2ème classe	1	1			1
	Filière sociale	42	41	0	0	41
Cat A	EJE classe exceptionnelle	0	0			0
		0	0			0
	Educateur de jeunes enfants	5	6			6
Cat C	ATSEM principal 1ère cl	22	22			22
	ATSEM principal 2ème cl	9	7			7
	Agent social principal 1ère cl	1	2			2
	Agent social principal 2ème cl	4	3			3
	Agent social	1	1			1
	Filière médico-sociale	2	3	0	0	3
	Puéricultrice hors classe	0	1			1
	Puéricultrice classe supérieur	0	0			0
	Puéricultrice classe normale	0	0			0
Cat C	Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	1	1			1
	Auxiliaire de puériculture de classe normale	1	1			1

40. Modification du tableau des emplois permanents

	Grades par filière	Au 1/07/2020 (Début du mandat en cours)	Nombre total de postes avant le Conseil communautaire du 22/09/2022	Création de poste	Suppression de poste	Nombre total de postes après le Conseil communautaire du 22/09/2022
	Filière sportive	2	3	0	0	3
Cat B	Educateur des APS principal 1ère cl	1	1			1
	Educateur des APS principal 2ème cl	0	0			0
	Educateur des APS	1	2			2
	Filière technique	215	228	3	2	229
Cat A	Ingénieur en chef (DGA)	0	0	1		1
	Ingénieur principal (DGA)	1	1			1
	Ingénieur principal	1	4			4
	Ingénieur territorial	6	4	1		5
Cat B	Technicien principal 1ère cl	2	2	1		3
	Technicien principal 2ème cl	2	4		1	3
	Technicien territorial	1	1			1
Cat C	Agent de maîtrise principal	3	3			3
	Agent de maîtrise	6	10			10
	Adjoint technique principal 1ère cl	28	35			35
	Adjoint technique principal 2ème cl	55	53		1	52
	Adjoint technique	110	111			111
	Total emplois permanents	419	463	4	5	462
	Autres postes					
	Emplois de droit privé	4	8			8
	Emplois fonctionnels	3	3			3
	Contrats de projets	5	11			11

40. Modification du tableau des emplois permanents

Le conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** la modification de l'effectif des emplois permanents à temps complet et non complet dont les postes sont prévus au budget de l'exercice 2022, conformément au présent tableau.

QUESTIONS DIVERSES

41. Information sur le rapport d'activité des services 2021

Le Président de la communauté de communes établit chaque année un rapport retraçant l'activité des services. Il a pour objet de présenter aux maires et aux conseillers municipaux :

- les missions,
- les actions,
- les chiffres clés des services de la communauté de communes.

Il fera l'objet d'une communication par les maires à leur conseil municipal.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice SLORET

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

42. Compte-rendu des délibérations du bureau et des décisions du président dans le cadre de l'article L. 5211-10 du CGCT

Questions diverses

- Intervention de

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

43. Information sur les points à l'ordre du jour de la Conférence des Maires du 15 septembre 2022

- Présentation de la commune de Fressines,
- Présentation de la compétence gens du voyage,
- Présentation des travaux du comité de pilotage Inclusion numérique animé par la Bétapi,
- Sensibilisation à la cybersécurité,
- Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
 - Présentation des indicateurs principaux (1er semestre 2022),
 - Présentation des actions à venir les plus impactantes,
- Rappel sur la taxe d'aménagement et les meublés de tourisme,
- Questions diverses.

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice SLOTT

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

44. Agenda des réunions

- Jeudi 6 octobre 2022 - Bureau communautaire - Salle La Béronne (site des Arcades) à Melle
- Jeudi 3 novembre 2022 - Conférence des maires - Lieu à définir
- Jeudi 10 novembre 2022 - Bureau communautaire - Salle La Béronne (site des Arcades) à Melle
- Jeudi 17 novembre 2021 - Conseil communautaire - Salle des fêtes à Celles-sur-Belle

Envoyé en préfecture le 24/11/2022

Reçu en préfecture le 24/11/2022

Publié le 28/11/2022

SLO

ID : 079-200069755-20221117-C17_11_2022_01-DE

Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

